

La relégation. Ses conséquences. Loi du 27 mai 1885
Mémoire adressé à monsieur Béranger,
Sénateur, membre des sociétés des patronages de France
Transcription

Pour sauver les intérêts de la société du contact des récidivistes, il fallait un exemple « d'éloignement », exemple douloureux et cruel. Aux yeux des penseurs et des philanthropes actuels, on ne peut admettre l'étendue de cette loi qui condamne deux fois un délit !!...

Il est à remarquer que parmi la totalité des ratés, déchus déclassés il n'y a que le paupérisme qui fournit le contingent des reléguables : on ne voit pas le fils du bourgeois, ni le noble figurer à l'effectif, si ce n'est parfois un bâtard confondu dans la mêlée de la classe ouvrière. Ce sort inique n'a toujours été réservé que pour le fils du peuple, ouvrier infatigable, producteur du capitaliste, où travaillant pour la fortune d'un patron. Il aurait été préférable pour notre situation de nous exécuter sur le champ, que de prolonger plus longtemps nos souffrances morales et physiques, sans crainte de la rumeur publique.

Le peuple lui-même fut le premier à manifester son enthousiasme et à donner son approbation pour ce genre d'épuration sociale, contrairement aux idées démocratiques et des principes de la raison...

Au point de vue logique et social, le monde sensé ne peut admettre le système du fonctionnement actuel de la relégation « loi du 27 mai 1885 » substituée par d'autres règlements administratifs qui détruiraient la forme et l'idée du législateur sincère !!

L'émancipation coloniale ne fut qu'un rêve sans aucun rapport, grevant le budget, faisant un Bagne d'une colonie appelée sous une direction à devenir libre par elle-même : en facilitant son extension par des concessions agricoles et industrielles pour les relégués « libres » et non soumis aux pénitenciers de France. On travaille, non pas pour la production coloniale, mais à s'occuper tout entier pour les aises de nos persécuteurs : construisant des habitations confortables, assainissant les alentours de ces propriétés, donnant enfin un aspect que l'on tient à rendre pittoresque, pour charmer la vue des visiteurs.

C'est principalement de l'état mental où se trouve le proscrit que je m'intéresse sous tous ses rapports.

A cette heure, notre maintien dans cette colonie anémique, devient arbitraire et ne peut durer longtemps car l'effectif de la mortalité est tel que chaque convoi ne couvre pas dans une année le nombre de cette mortalité « supérieure aux envois en consommation »....

Au lieu de cette liberté que l'on nous fait briller en partant de la France, nous nous trouvons en présence de la servitude avilissante du vrai Bagne « puisque l'on attelle les hommes aux wagons ou aux plates formes comme les bestiaux « sous la conduite de la force armée » » ; Séquestration sans nom, pis encore que les maisons centrales où tout approchait du confortable !!!....

Triste spectacle pour des hommes libres, véritable commerce humain !

Le régime des prisons de la Seine est encore enviable auprès de la légère nourriture que l'on nous sert. Le pain et les légumes secs sont indigestes. Le légume vert n'a été connu qu'à une époque reculée. Depuis 6 années que je suis à la colonie, je n'en ai jamais trouvé dans ma gamelle...

De toute cette nourriture qui répugne, mal entretenue et d'une odeur douteuse, les maladies se déclarent : dysenterie, anémie, consommation par le manque d'aliments nutritifs !!

On ne peut que gémir de voir tant de misère s'étaler devant nos yeux en rentrant du travail : une viande qui sent et d'un bouillon maigre, le soir pois pas cuits et d'un autre bouillon

dans les mêmes conditions que celui du matin. Ajoutez qu'aucune épice ne rentre dans ces aliments dérisoires !!!!

L'administration est toute puissante, maîtresses absolue de nos destinées, même dans les cas de force majeure « où il n'y a pas lieu de l'employer », elle a souvent agi à sa guise, sans tenir compte des ordres de ses supérieurs, usant de stratagèmes pour répondre aux éventualités qui peuvent se produire un jour.

Par exemple, à l'occasion de notre moustache rasée, malgré la défense de monsieur Doumer, ancien ministre des colonies, l'administration prétextera qu'en cas d'évasions, il était impossible de distinguer les relégués de la population libre à l'étranger, nos voisins etc.....

On s'inspira d'une ancienne décision nouvelle de 1900 bâtie par monsieur Decrais d'après la proposition de monsieur Lhuette, chef de Dépôt. On ne fit aucun cas des paroles verbales que le commandant de la Loire était chargé de transmettre à M. Vérignon, qui passa outre... « au moment de l'arrivée d'un convoi de relégués ».

Le jour où la chambre dut fixer le lieu de la relégation, l'amiral Jauréguiberry, que l'on ne pouvait taxer de tendresse, alors membre de la Marine et des Colonies, intervenant dans le débat, dit textuellement ceci : « Je ne veux pas me faire le complice même tacite d'un assassinat juridique, la Guyane est un pays splendide, mais les Européens ne peuvent pas y vivre.»

Je ne trouve pas de qualificatif pour désigner ce mode de répression des récidivistes, il est en tout cas contraire aux principes d'humanité, qui s'opposent d'après la loi Grammont à faire souffrir même une bête de somme.

Le système d'épuration sociale « malgré la loi déjà cruelle dans son ensemble » fut mal interprété par ceux chargés de l'exécution de cette loi, qui dispose purement et simplement de l'existence humaine, comme d'un outil que l'on manie à volonté ; convoitises insensées !! asservissant les hommes pour les besoins personnels tout entiers de leurs persécuteurs !!

Premièrement, l'amélioration par l'administration de fut qu'un mythe ! Intéressée pour son sort futur, elle néglige les intérêts de l'État par son manque d'initiative, esprit de conservation morale et matérielle, sachant bien qu'un jour la colonie prendrait une extension au point de vue de la liberté individuelle, agricole et industrielle, et que sa présence à la colonie e serait d'aucune utilité, remplacée par un commissaire et d'un poste de gendarmerie pour l'ordre et la sécurité de chacun.

Aussi fidèle aux principes de conservation, on préfère, c'est certain, un lieu de Dépôt assaini, que d'avoir la mort en perspective, car si l'on était arrivé au but à réaliser, l'emplacement actuel aurait fait place à une population libre, obligée dans ce cas d'évacuer et d'aller s'enfouir dans les profondeurs de la brousse, pour reconstituer un nouveau poste, ce qui aurait occasionné bien des déceptions pour le fonctionnaire.

Ici on a toutes ses petites commodités : une habitation confortable et ses accessoires, pouvant voyager avec le train à St Laurent où l'on y trouve un changement de vie, que dans les détachements on ne peut se procurer. C'est encore une facilité que nous n'avons pas ! C'est pourtant de notre sueur que sont sortis tous les travaux exécutés jusqu'à cette heure, et vouloir disputer les faveurs qui nous sont dues, c'est bien, je suppose, considérer l'homme au degré de la brute.

Si au lieu de construire de nos mains des locaux disciplinaires, véritables tombeaux humains !, où le malheureux ne reçoit l'air que par une ouverture pratiquée sur un couloir étroit et prolongé, on avait employé la charpente en bois, qui est pour rien, réservant ces matériaux à des travaux plus utiles, tels que l'écoulement des eaux etc.... La sécurité générale n'aurait pas souffert de ce changement, la surveillance autour des blocs plus strictement

observée et l'installation plus étendue et plus saine aurait été préférable que cette massive construction de maçonnerie, où rentre en trop grande quantité la matière première.

Maintenant que ces travaux sont exécutés, malsains, obscurs et humides, prêts à recevoir dans chaque cellule [1,20 larg. sur 1,80 long] un malheureux voué à la consommation [engrais], le ministère et l'opinion toute entière apprécieront à quoi la main d'œuvre est utilisée, apprenant aux relégués, malgré eux, à forger leurs fers pour assouvir la haine de ses persécuteurs acharnés.

Je suis loin de la vérité dans mes expressions auprès des iniquités d'autrefois « qui ne subsistent plus » suites de plaintes adressées au procureur général, qui a fait suspendre les mauvais traitements de la part des fonctionnaires chargés de la discipline (ce temps où la matraque rentrait en harmonie avec l'imposant revolver est apaisé, il ne reste plus que ce dernier instrument en sautoir)

Je veux bien admettre qu'il y a des perturbateurs dans la catégorie des relégués, mais comprendre la totalité est d'un cynisme révoltant la conscience de certains fonctionnaires justes et intègres.

Tombés bas, il est vrai, ce n'est pas une raison de nous tyranniser en retour des efforts faits depuis 20 années payés en ingratitude.

Au moment où nous comptons sur un changement rétrograde de la relégation, du moins pour l'amélioration de ce genre de vie oppressive, sous toute autre administration, des rapports sur nos aptitudes à la colonie façonnés par monsieur Lhuerre (commandant) partaient au ministère, nous écrasant de tel façon que nous fûmes considérés comme des hommes dangereux, pour qui l'idée de clémence était à jamais interdite !!

Ce qu'il y a de surprenant, c'est que ces rapports émanent d'un commandant pour qui les principes humanitaires ne devraient pas s'étendre sur la totalité tout entière, attendu qu'il doit se souvenir que ses aïeux ont été libérés de l'esclavage et qu'autrefois ils couchaient sur des nattes, une vieille paillote comme gîte et aujourd'hui, il méprise ceux qui lui ont construit une habitation somptueuse, auprès de la perspective de jadis !!

Je ne suis pas étonné de ces rapports erronés, car cette race ne sympathisera jamais avec la race blanche, l'orgueil et les préjugés nationaux dominant de telle sorte qu'ils sont à la colonie des sujets de troubles et de dissensions parmi la population libre et pénitentiaire de nos colonies.

L'émancipation par le travail a toujours été notre base et si nous avons été soumis à l'état libre, encouragés par de vaillants fonctionnaires civils, l'extension de cette petite colonie aurait telle que l'État n'aurait pas été grevé par nous.

Les richesses du pays suffisaient pour nous faciliter les moyens de vivre par l'exploitation forestière, des corps de métiers, canne à sucre, maïs, manioc etc.

De ces hommes dangereux que l'on a tant diffamés, la majorité est laborieuse et tranquille, s'en allant chaque matin au travail au son de la cloche, comme un véritable troupeau de moutons s'en allant à l'abattoir !!

C'est pourquoi je reste souvent plongé dans les réflexions sur une telle situation, dépensant une dose de travail supérieur aux aliments « très légers » que l'on nous donne, gardés comme des forçats !!

Un poste de gendarmerie suffirait largement pour la sécurité générale, attendu que nous sommes dans l'incapacité de nuire, par cet état de prostration impossible à décrire, la divergence de catégories et de dissensions n'offre que très peu de solidarité, ce qui fait la force de l'administration, qui nous impose ce joug cruel et tyrannique !

Quand on pense réellement à la situation qu'occupe les relégués à la colonie exactement comme le condamné en cours de peine ?

Je demande à grand cri si au seuil de la civilisation, il existe sur notre planète une puissance aussi despotique, qui supprime d'un seul coup la vie de ses nationaux en les faisant souffrir à petit feu, pour de tels larcins commis pour la plupart par une classe de miséreux, fils du paupérisme... qui payèrent une première fois leur dette à la société « peine fictive ».

Au 20^e siècle ? ... des philanthropes admettront-ils l'accessoire de cette loi de la relégation « deux peines pour un délit et de 10 années d'interdiction de séjour en complément »

C'est je crois un mode de répression illégal auprès des banqueroutiers ou des compagnies d'assurances qui ruinent des centaines de pauvres gens et les mettent sur la paille en empruntant des sommes énormes, fruit de longs travaux. Contraste bien différent du petit voleur à l'étalage d'un magasin de chaussures ou d'un charcutier.

L'expulsion à temps dans une de nos colonies [salubre] à l'état libre suffisait largement, inutile d'adjoindre un genre de pénitencier et des garde-chiourmes, attendu que nous appartenions en cas d'infractions aux lois de notre pays « civil ».

Mais s'arroger le droit absolu d'action de disposer de l'existence tout entière de la nature humaine, pour de tels délits (vol simple, filouterie, délit de chasse), le parti humanitaire doit réprouver une telle mesure d'iniquité !!!!

J'admets l'idée de répression pour un temps, ainsi que de la sincérité du législateur qui a cru bien faire pour l'épuration sociale, mais ce que j'abhorre et rejette de ma pensée, c'est d'être voué au commerce de chair humaine, exactement comme dans les marchés d'esclaves envoyés tour à tour sur les dalles de l'amphithéâtre !!!! Ignominies.

Combien de poids et mesures ?

Pourquoi n'avoir pas suivi le texte de la loi du 27 mai 1885 violée par les exécuteurs ? Avachi par l'âge, les privations de toutes sortes, il est du ressort de l'administration de proposer le relégué à l'élargissement sur le territoire, sans attendre la demande de cette faveur, acquise de droit par les bonnes aptitudes à la colonie, faisant abstraction des préjugés administratifs ou de quelques infractions puériles commises dans la localité, retard à l'appel, bavardage, fumer sur les rangs, répondre à un surveillant militaire ou toutes autres insignifiantes punitions.

Dans toutes les maisons centrales de France, c'est le directeur qui statue d'après la conduite du sujet, jugeant s'il y a lieu de lui accorder les faveurs de l'administration. Au bagne, cette formalité est strictement observée, le tableau d'avancement existe par catégories, ici rien de tout cela, incurie sur toute la ligne, peu importe aux administrateurs si l'on succombe sous le poids du labeur, pourvu qu'ils jouissent devant ces misères sociales !!

Ce qui révolte la conscience de tous ces malheureux, qui se couchent avec l'appétit et se réveillent avec la faim, c'est la façon d'être menés, considérés des surveillants, les paroles les plus ordurières rentent en harmonie avec les fictions qu'ils occupent et souvent les d'arguments, les surveillants sortent leur revolver, et de leurs mains tremblantes, si une défense formelle de leur chef ne les effraie pas, ils nous tueraient sans scrupule ?

Jamais on ne fera de ceux qui nous gouvernent des cœurs sensibles à la pitié, incapables de gagner leur vie ailleurs, ils viennent encore nous persécuter de 1800 lieues, abusant de leur pouvoir.

On est arrivé depuis 20 ans à s'accaparer matériellement d'une partie du monopole et de notre patrimoine que nous laissons à cette administration barbare après notre mort, mais ayant fait souffrir à petit feu.

On ne peut même pas émettre une pensée qui réprime un acte d'injustice car elle est aussi tôt réprimée par la force brutale de la chiourme occupant les fonctions de chasseurs d'hommes et de gardiens de prisons. Déployer toute idée d'humanité envers ces gens est peine perdue, ils ne connaissent que les armes et courir après les évadés pour gagner la prime « intérêt bien mesquin, attendu qu'ils n'y mettraient pas ce zèle à défaut de récompense ».

J'ai vu un crime s'accomplir dans des circonstances de sauvagerie. Un surveillant ivrogne invétéré, nommé Guillaume (depuis la transportation) a tiré sur un prisonnier qui voulait s'évader de la prison, sa victime roula à ses pieds en tombant d'un mur de 6 mètres de hauteur, non satisfait de ce forfait, il gisait à terre demandant grâce, qu'il lui déchargea sans pitié son revolver, la 1^{re} balle ayant fait son effet !!

Que l'on fasse justice en faisant exécuter la loi du 27 mai 1885, nous aurons, il est vrai, une liberté limitée, mais endurante, éloignez cette catégorie de gens armés qui ne rêvent que de se distinguer plutôt pour leur intérêt personnel que pour l'État qu'ils servent en grevant en même temps le budget.

Que nous soyons soumis aux lois civiles laissant aux entrepreneurs le soin de nous régir, établissements de corps de métiers et agricoles, de cette façon nous vivrions et ne coûterions rien à la société.

Les abus à la colonie sont nombreux, s'il fallait les énumérer tous, ce serait long. Ainsi les nouveaux arrivés apportaient de France un pécule assez fort, la moitié leur était versée au disponible et l'autre moitié à la réserve, aujourd'hui contrairement aux coutumes d'autrefois, on abolit ce privilège qui est la propriété tout entière du relégué, exactement comme le linge confisqué, prenant pour prétexte que ce n'est pas d'ordonnance, quand le ministre lui-même a donné l'autorisation d'apporter ce linge d'une grande utilité à la colonie, : attendu qu'à cette heure les relégués et l'habillement se trouvent dépourvus d'effets.

Le linge et les effets que l'État donne en partant de France est délesté des sous des hommes pour habiller Pierre ou déshabiller Jocrisse, à l'un une chemise, à l'autre une paire de chaussures !!!

Je me suis toujours demandé à quel usage on destinait les chaussettes de laine et les chapeaux de feutre ??

On peut émettre aujourd'hui que c'est comme par l'opinion générale que l'église d'Albina, proche de notre territoire a été construite avec les matériaux destinés pour la colonie pénitentiaire, matériaux appartenant à l'État, sans compter les wagons Decauville et les rails envoyés pour l'extension étrangère, nos voisins les Hollandais. Joli spectacle ! Ce commerce illicite passe aujourd'hui à l'état d'oubli, le temps en a effacé la mémoire !!

Que de turpitudes ne s'est-il pas passé depuis que la relégation existe ?

Un abus à signaler et qui mérite attention, c'est le prélèvement de 97fr50 sur la masse de tout homme passant dans la catégorie individuelle, pour frais d'hospitalisation. Système de prévoyance sur la vie contraire au droit commun. Pour réunir cette somme, il faut 3 ans à 0,10 centimes de franc, salaire alloué en majorité aux relégués lorsque nous sommes considérés indigents à la colonie. « Les salaires plus élevés sont 0,20/0,25 centimes de franc, 0,35 centimes de franc le plus haut des salaires » peu nombreux d'ailleurs. La moyenne payée si l'on ose appeler une telle paye est de 0,20 centimes de franc pour la totalité de la population.

Une chose que j'oublie, c'est la case en bois connue par nous comme un sujet de terreur et d'infection, obligé d'y rester. Ancien bloc des disciplinaires était cette case, habitée aujourd'hui par des malades de toutes sortes qui ont loin d'avoir leurs aises, la vermine est le principal fléau de tout ce contact en partie couchant sur des lits de camp, spectacle navrant pour qui viendrait sur les lieux s'en rendre compte. Cette partie de bâtiment construit en

planches est détachée des prisons, entourée d'un mur d'enceintes de 6 mètres en pierre, et toute communication est expressément interdite près des valides du camp, sous peine de punitions très sévères.

Infamies ! Tribulations successives, sans soins, aliments répugnants pour tous ces estomacs débiles, anémiques, qui luttent avec la mort et s'en vont tristement rejoindre leurs camarades en liberté, où cette liberté et cette égalité se rencontrent véritablement à cette échelle sociale !!

Conclusions

De cet ensemble, hécatombes humaines, de cet édifice souillé par le sang jadis !.. « car la relégation a son histoire enfouie dans les profondeurs du sol » il ne reste plus que des atomes épuisés, anémiques. 7000 cadavres ont jonché le sol, et s'il reste 1800 des nôtres, c'est tout...

Tristes victimes de l'humanité !! De ces misères sociales que certains pessimistes traitent naturellement comme des nécessités absolues de la vie, indifférents du sort de leurs semblables. Je me demande parfois si ce sont leurs instincts personnels qui les dominent et les font agir, ou par ce mauvais esprit de parti, né dans l'opulence ???

J'ai toujours nourri cette idée d'indépendance étant jeune, que j'ai laissé échapper de bonne heure, par pauvreté. Je n'ai jamais pu me rendre l'esclave de certains préjugés autoritaires, ignorant qu'un jour j'en serai la victime, mais je reconnais cette force, puissance humaine qui s'arroge le droit de supprimer et de remplacer l'existence des hommes par la cruauté, disposant de l'être à sa fantaisie, digne du despotisme absolu.

Comme disait cet amiral...

« La relégation est un assassinat ». Le qualificatif n'est rien auprès des abus, et du régime actuel qui fonctionne. Chaque jour c'est la mort qui nous persécute, la faim, les privations, et le manque de médicaments fortifiants sont tombés à l'état de chimères !!

Combien parmi nous ont défendu la patrie dans leur jeunesse, ayant plusieurs campagnes, et sont arrivés par la misère ou les privations à augmenter notre effectif. Pourtant ces pères de familles, pour la plupart, ont servi leur pays en citoyens se sacrifiant pour l'honneur du drapeau. Aujourd'hui bannis de leur chère patrie qu'ils ne reverront plus jamais ? Non !! Je ne puis croire que les sentiments de tous ces cœurs français sont à jamais fermés pour toutes ces faiblesses de la vie, non régénératrice du progrès social, anéantissement total de l'être pensant passé à l'état d'animal et pour quels faits ? Quand on pense à ces exploiters industriels et commerçants qui spéculent et trompent la société par les matières qu'ils écoulent comme étant de première qualité, supercherie commerciale autorisée, falsification de denrées etc. Sans compter les agiotages de haute volée dans les grandes entreprises et le saut qu'ils font emportant tout le bien être des centaines de familles. Agences, compagnies d'assurances, sociétés anonymes, enfin toutes ces entreprises louches sont un grand avantage auprès des miséreux de cette société corrompue. C'est qu'ils n'attendent pas au lendemain pour pourvoir à leur subsistance, bénéficiant de la loi Béranger comme des gens honorables dont les abus de confiance sont plus élevés et plus blâmables que toutes les condamnations du « petit voleur » pour qui la clémence des tribunaux est parfois dérisoire. L'argent étant le principal argument de la raison, il détruit sans scrupule les principes d'égalité sociale par le fait. Puisque cette coutume est restée dans nos mœurs, on aurait dû y établir une mesure équitable pour le prolétaire, fils d'ouvrier, en compensation du passe-droit qui se manifeste tous les jours par l'intérêt et la convoitise de gens peu scrupuleux qui prennent la défense de leur client lorsqu'ils savent dans leur âme et conscience que c'est un vulgaire bandit qui a ruiné des milliers de pères de famille. Inégalités de sentiments et d'espèces Pour la défense du

pauvre ! Qu'avons-nous fait pour mériter la haine ? Et cette lugubre agonie imposée pour la vie, sujet de souffrances matérielles de la majorité sous son ciel meurtrier consumant nos santés débiles dépourvues d'éléments, en partie empoisonnés occasionnant ces nombreuses mortalités !!! Les aliments légers étant inférieurs aux forces dépensées on ne tarde pas à succomber sous le poids des fatigues...

Cette relégation aura, j'ose l'espérer sa place dans l'histoire et servira de point de mire pour démontrer à la société ou aux classes dirigeantes jusqu'à quel point on pousse la tyrannie à l'extrême par l'asservissement général de l'espèce humaine, pour quelques raps commis par une infériorité de petits voleurs insignifiants ! Condamnés à mort à petit feu

Assassinat déguisé

Monsieur Béranger,

Je sou mets ce mémoire à votre grande appréciation surtout pour l'humanité que vous avez eu pour nos jadis !

Protecteur du faible, soulageant les misères d'autrui, je n'ai pas mieux choisi, ni mieux pensé, en léguant ces écrits entre vos mains ? je me suis peut-être éloigné de la vérité tout entière en supprimant tous les abus, car au début du fonctionnement nous possédions le monopole d'élevage des volailles et bestiaux pour subvenir à nos besoins ? Nous avions une certaine liberté relative auprès de celle que nous avons à cette heure. Chacun avait un petit coin de terre qu'il cultivait mais aussitôt s'aperçut de l'agrandissement, l'administration poussa des hauts cris ? Elle eut peur que nous arrivions à nous dispenser d'elle : pour bien des choses elle trembla pour sa situation, dès lors inutile à la colonie si nous étions parvenus à nous rendre libres. C'est alors que plus tard elle nous assimila à la vie honteuse et avilissante de l'esclave pour leur intérêts communs et personnels, tristes effets aujourd'hui suite des calamités sans nombre etc.

Mes profonds respects, votre serviteur

Gin 60603, Relégué collectif, Dépôt de St Jean Maroni